



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 18178

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la réforme des instituts universitaires de formation des maîtres. Le projet de réforme provoque un certain émoi dans les rangs des enseignants d'IUFM. Ceux-ci s'inquiètent notamment des trois principales mesures annoncées, à savoir l'allongement de la durée du stage de responsabilité en seconde année, la suppression du mémoire professionnel en fin de seconde année et la perte d'autonomie des IUFM. Ils craignent que le manque d'efficacité des IUFM dans les objectifs à atteindre serve de justification pour introduire une logique du privé, alors que des moyens supplémentaires et une définition précise des objectifs à atteindre par le Gouvernement seraient plus appropriés. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les raisons qui justifient ces mesures destinées à faire progresser la formation des enseignants.

## Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche doit prochainement relever le défi de renouveler une part très importante de ses enseignants. Les instituts de formation des maîtres (IUFM) ont pour mission de préparer les futurs enseignants à leur métier et à l'évolution de leur profession. Ces établissements proposent une formation en deux ans. Seule la deuxième année est obligatoire car elle accueille les professeurs stagiaires, c'est-à-dire les lauréats des différents concours de l'enseignement scolaire, notamment les professeurs des écoles stagiaires. La première année est consacrée à la préparation du concours dont les modalités sont susceptibles d'être modifiées. La formation des enseignants va évoluer dans ses contenus puisqu'il s'agit d'en recentrer l'essentiel sur la maîtrise des connaissances nécessaires à la mise en oeuvre des programmes. On évitera ainsi l'émiettement des savoirs qui a constitué le reproche principal adressé aux IUFM et on facilitera la mise en oeuvre par l'enseignant de mesures pédagogiques répondant aux priorités telles qu'elles sont définies par le ministère ; la lutte contre l'illettrisme en constitue un exemple. Envisagée de cette manière, la première année se rapprocherait par conséquent du monde universitaire. La formation des enseignants pourrait également se dérouler sur un rythme différent. Il est souhaitable en effet de ménager aux professeurs une entrée progressive dans le métier qu'ils ont choisi. A cette fin, deux aménagements sont proposés. Le premier consiste à allonger la durée du stage en responsabilité. Le stagiaire IUFM accomplirait ainsi un service proche d'un mi-temps. Cependant, afin de renforcer l'efficacité de la formation et de mieux l'articuler à l'entrée dans la fonction, le second aménagement prévoit un allègement de service durant les deux années consécutives à la titularisation permettant de compléter la formation, sur la base des besoins réels, dans une logique d'alternance formatrice. Loin de faire des IUFM des centres de gestion des stagiaires, il s'agit au contraire de renforcer le caractère professionnel de leur formation en allongeant sa durée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Balligand](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 18178

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire** : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 12 mai 2003, page 3635

**Réponse publiée le** : 11 août 2003, page 6371